

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine :* Visite de Mgr F.-X. Bossé, Préfet Apostolique de la Côte Nord, au Collège Ste-Anne.—Le chemin de fer de l'Intercolonial et celui du Grand Tronc.—Ce que c'est que la vie.

*Causerie Agricole :* Des labours (Suite).—Labours de défoncement.—Des labours ordinaires et labour superficiel.—Largeur de la bande de terre.—Inclinaison ou degré de renversement de la tranche de terre.

*Sujets divers :* Inauguration du premier orphelinat agricole de Notre-Dame de Montfort, dans le comté de Wentworth.—L'entretien de nos chemins ruraux.—Avis à ceux qui cultivent le tabac.

*Choses et autres :* L'abondance du foin et l'hivernement du bétail.—Exploitation de l'engrais artificiel sur les côtes de la Gaspésie et à la Baie des Chaleurs.—L'œuvre de la colonisation dans notre pays.—L'exhibition agricole de la Société d'agriculture du comté de Portneuf.

*Recettes :* Moyen de conserver les œufs.—Meilleur moyen d'engraisser les cochons rapidement.

*Bénédictio des cloches à Kamouraski et célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de prêtrise du Rév. M. N.-T. Hébert.*—Nous rappelons à l'attention de nos lecteurs que la bénédiction des nouvelles cloches pour l'église de Kamouraska aura lieu mercredi, le 10 octobre prochain ; le lendemain aura lieu la célébration des Noces d'or du Rév. M. Hébert, curé de cette paroisse. On nous informe que le Comité d'organisation est activement à l'œuvre pour donner à cette fête le plus brillant éclat possible, digne en tout du vétéran de l'église que cette paroisse désire fêter et du fondateur du Saguenay auquel on devra l'établissement d'une nouvelle province dans notre pays.

*Exhibition de la Puissance du Canada à St-Jean du Nouveau-Brunswick.*—Cette exhibition coïncide avec la célébration du centenaire de la fondation de cette ville, et rien ne sera épargné pour en assurer le plus grand succès. Des billets d'aller et retour au prix d'un seul billet sont accordés jusqu'au six octobre sur toute la ligne du chemin de fer Intercolonial ; ces billets vaudront pour le retour jusqu'au 13 octobre.

➤ Nous continuerons le compte-rendu de l'excursion de la Presse, au prochain numéro.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Visite de Mgr F. X. Bossé, Préfet Apostolique de la Côte Nord, au Collège Ste-Anne.*—Mercredi, le 26 septembre dernier, le Collège de Ste-Anne était dans la jubilation, car il recevait la visite d'un haut dignitaire ecclésiastique qu'il s'honore de compter au nombre de ses enfants : joie également partagée par celui qui était fier et heureux de revoir son *Alma mater* dont il conserve toujours un précieux souvenir et à laquelle il est si profondément attaché ; il se présente dans cette maison, non seulement à titre d'ancien élève, mais comme missionnaire d'un vaste territoire dont Notre Père le Pape Léon XIII lui a confié la direction ; il en a déjà parcouru toute l'immense étendue, il suit toute la responsabilité qui lui incombe par cette pénible charge, et il vient en quelque sorte au milieu des siens, au milieu de ses confrères de collège, pour les intéresser à cette belle mais difficile mission ; il les invite à y prendre part par leurs ferventes prières afin d'implorer Dieu de bénir tous ses travaux de même que les projets qu'il médite pour la plus grande gloire de son Eglise, en lui donnant les moyens de conquérir un nouveau pays à son culte, de ramener à la Religion des brebis égarées et des âmes qui n'ont pas encore eu l'avantage d'être éclairées par la lumière de l'Evangile, par conséquent qui n'appartiennent pas à l'Eglise catholique.

Mgr Bossé se voit pour ainsi dire transporté à ses premières années collégiales ; tout autour de lui rappelle ses joies d'autrefois et jusqu'à la fanfare qui lui fait apercevoir que rien n'a changé dans les amusements et les moyens de récréations de cette institution, qu'il a édifiée par sa piété et son amour de l'étude.

Mgr Bossé, accompagné de M. le Supérieur et des autres prêtres de la maison, fait son entrée dans la Salle de réception et est salué par ses airs joyeux de la fanfare ; puis aussitôt un élève de physique, M.

Alphonse Poullot, lui présente l'adresse suivante au nom des élèves du Collège :

" Monseigneur,

" Permettez aux élèves du Collège de Ste Anne de profiter de votre si honorable visite pour déposer à vos pieds l'humble tribut de leurs respectueux hommages. Les glorieux travaux qui occupent tous vos instants ne vous ont pas fait oublier la maison bénie où se sont écoulées les années de votre jeunesse; et vous avez voulu revoir ce toit qui abrita votre enfance, ces murs témoins de vos succès, tout ce cher Collège, qui vous rappelle de si délicieux souvenirs. Apôtre de Dieu, soyez le bienvenu parmi nous!

" Votre présence, Monseigneur, est pour nous un encouragement et une leçon salutaire, au commencement de cette année. Elle nous rappelle que le 17 septembre 1850, un enfant de Ste Anne entra dans ce sanctuaire élevé à la science et à la vertu. Cet enfant, prédestiné à de grandes choses, ne négligea rien pour faire ample provision des trésors qui lui étaient offerts; et l'on raconte qu'aucune difficulté dans les lettres ni dans les sciences, ne put interrompre la série de ses brillants succès. La piété grandissait dans son cœur en même temps que les connaissances humaines venaient orner et fortifier son intelligence. Aussi, quand l'heure fut arrivée, malgré les séduisantes promesses d'avenir que le monde fait à la jeunesse, joint au talent, à la science et à la vertu, le jeune homme ne se laissa pas éblouir; il tourna le dos au monde et s'enrôla dans la milice du sanctuaire. Dès lors, l'élu de Dieu ne compta ni peines, ni sacrifices quand il s'agissait du salut des âmes; il prouva au monde que la race des Laval, des Lallemant et des Brebœuf, n'a pas cessé de croître sur la terre du Canada; et aujourd'hui, nous saluons avec bonheur dans la personne de Monseigneur F.-X. Bossé, Préfet Apostolique, ce que peuvent le talent et le travail, secondés par la piété et la vertu.

" Dès longtemps, Monseigneur, la renommée nous avait appris vos nobles travaux. Nous avons tressailli de bonheur lorsque le Vicaire de Jésus-Christ plaça sur vos épaules, en même temps que les honneurs de l'Eglise, cette lourde charge qui ne s'impose qu'aux héros de la Foi; c'était un nouveau fleuron qui s'ajoutait à la couronne de notre *Alma Mater*, et nous, les derniers-nés de la famille, nous avons senti nos âmes se remplir d'émotion et de bonheur.

" Béni soit le Ciel qui nous permet de contempler en votre personne, un de ces élus qu'il choisit, de distance en distance, pour accomplir dans le monde les grandes œuvres de salut! Qui sait si Dieu n'attache pas à votre visite la grâce de quelque vocation sublime? Quoiqu'il en soit, cette visite aura pour effet de redoubler notre ardeur à prier pour le succès de vos immenses travaux et attendant les jours où nous pourrions davantage pour seconder vos efforts."

Monseigneur le Préfet Apostolique répondit avec la plus vive émotion à cette adresse. Nous voudrions pouvoir reproduire ici tout ce qu'a dit Monseigneur en cette occasion, mais l'espace nous manque. Nous ne donnons ici qu'un faible résumé de cette belle et touchante réponse.

Pendant de sa visite au Collège, Monseigneur Bossé dit aux élèves: " Non, je ne pouvais m'empêcher de

venir en cette sainte maison; car ici, je ne suis pas chez vous: je suis chez nous, dans ma famille, sous le toit de mon *Alma Mater*. J'y étais sensiblement attiré par un triple lien bien difficile à rompre: *Funiculus triplèrè difficillime rumpitur.* "

Monseigneur dit qu'il accepta avec respect et confiance la lourde charge de Préfet Apostolique de la Côte Nord. Il donna des détails sur cet immense territoire, cette nouvelle pépinière ecclésiastique qui lui était confiée: 600 lieues habitées par 700 familles civilisées dont 100 familles protestantes, et 700 familles sauvages appartenant aux trois nations des Montagnais, des Nascapis, et des Esquimaux en partie infidèles encore.

" L'an passé, dit Monseigneur, pour défricher ce champ, à part les deux RR. Pères Oblats missionnaires des Sauvages, sur quatre prêtres séculiers nous étions trois venant du Collège Ste Anne. Cette année, j'ai obtenu encore trois prêtres. Tous les postes et missions demandent un courage héroïque; il faut un cœur intrépide pour monter la garde des héros à cet avant-poste périlleux. L'an prochain il faudra encore trois prêtres, et ensuite un ou deux chaque année: ces prêtres, comme Bayard, doivent être sans peur et sans reproche.

" Grâce à la sollicitude de Mgr l'Evêque de Rimouski, et aux efforts héroïques de ses missionnaires, on trouve dans la Préfecture du Golfe St Laurent des chapelles et des écoles; mais il faut continuer à les pourvoir et à les multiplier. Le besoin d'une académie et d'un couvent est pressant, et je compte pour leur érection sur la libéralité et l'appui de mes compatriotes toujours si empressés à contribuer aux œuvres qui intéressent la Religion.

" Le territoire qui m'est confié est pour ainsi dire à la porte de notre pays. Pour encourager ceux qui y travaillent pour le bon Dieu et les âmes, Léon XIII a joint à mon titre de Préfet Apostolique celui de *Camérier Secret*. Comme tel je suis le représentant direct du Pape; mon cœur bat des mêmes affections et sympathies, en particulier pour les maisons d'éducation, et surtout du Collège Ste Anne. Plusieurs élèves de cette institution ont passé par Rome, quelques-uns y ont cueilli même des lauriers; longtemps on y retrouvera leur trace et leur souvenir; leurs noms seront là glorieusement inscrits à l'honneur du peuple Canadien, à l'honneur surtout de leurs frères d'études sous ce même toit. Soyez donc assurés des vœux du Pape pour vous, du profond intérêt qu'il vous porte: vœux et intérêt dont je me rends l'interprète en ce jour.....

" Un autre lien bien cher et sacré, dit Mgr Bossé, c'est celui d'enfant de cette paroisse et d'élève de cette maison. C'est ici que je suis né, que j'ai été baptisé, que j'ai fait ma première communion, que j'ai été confirmé; ici même, j'ai passé les neuf ans de mon cours collégial, les quatre années de mon Grand Séminaire; ici, j'ai été fait prêtre et dit ma première messe. Il y a vingt ans; mon père et grand nombre de mes parents reposent dans le cimetière de cette paroisse. Pourrais-je m'éloigner sans laisser ici la moitié de mon cœur? Que de fois ces souvenirs ont ranimé mes forces, relevé mon courage? Je m'excitais à être digne de cette maison, de mes supérieurs et de mes confrères.....

" Aujourd'hui je reviens avec émotion et bonheur à mon cher Ste-Anne, et je lui dis : *Leva in circuitu oculos tuos, et vide*. Déjà tant de tes fils occupent des postes d'honneur en différents endroits du pays. Une nouvelle colonie a été transplantée sur les rives du Grand Nord, et dans la personne de leur chef, ton enfant lui aussi, ils viennent aujourd'hui se réchauffer à la source du zèle apostolique.

" Soyez dignes, plus dignes que vos aînés, et préparez vous à venir tôt ou tard relever les armes apostoliques quand elles échapperont de nos mains défaillantes."

Puissent ces paroles faire germer des vocations pour ce rude apostolat.

Le lendemain matin la chapelle du Collège Ste Anne était revêtue de ses plus beaux et plus riches ornements. Mgr Bossé y disait la messe de communauté. L'orgue, le chant et la fanfare ajoutaient à cette pieuse cérémonie de l'immolation de Jésus Hostie, où tous les cœurs s'unissaient dans une commune prière, pour demander à Dieu le succès des missions de leur vénéré visiteur.

Dimanche dernier, Mgr Bossé officiait à l'église paroissiale de Ste-Anne. Il fit le sermon, et pour exciter davantage notre zèle en faveur de l'œuvre par excellence de la Propagation de la Foi, il nous fit part de la situation actuelle des missions de la Côte Nord ; il nous rappela des faits toujours nouveaux et toujours multipliés sur ces difficiles missions qui demandent, de la part de ceux qui en ont la direction, des sacrifices de tous les jours dont seuls sont capables les missionnaires du Christ, les héritiers de ses souffrances comme de son amour pour les âmes qu'il a rachetées de son sang.

Dans l'après-midi, immédiatement avant les vêpres, Mgr Bossé avait bien voulu continuer, pendant encore une heure, le récit de ses missions, en nous faisant connaître le besoin dans lequel il se trouvait pour en opérer un plus grand développement et ramener à la connaissance du vrai Dieu des milliers d'infidèles qui sont à la porte d'un pays essentiellement catholique, notre beau Canada. Mgr Bossé fit lui-même la collecte dans l'église, et tous lui ont donné généreusement leur obole.

Avant son départ, Mgr Bossé a voulu payer aux membres de sa famille défunts un tribut de piété filiale, car le lendemain matin il chantait une messe de requiem à leur intention. Non seulement ses parents mais les paroissiens de Ste-Anne s'étaient rendus en foule à l'église pour y joindre leurs prières à celle de ce dévoué missionnaire qui revoyait peut être pour la dernière fois le cimetière de sa paroisse natale où reposent ceux qui lui sont les plus chers.

*Chemin de fer Intercolonial.*—Ce chemin de fer est, par son terminus de Lévis, tout-à-fait à la merci du Grand Tronc, dont les officiers sont en partie payés par le Gouvernement. Il est certain que le monde des affaires se plaint de cet état de choses qui occasionne des retards, des malentendus, etc.

Il nous semble que le ministre des chemins de fer pourrait prendre les demandes du public en sérieuse considération. Il faudrait à l'Intercolonial une administration indépendante et un bureau spécial à Québec.

Le trafic sur cette voie peut être doublé. Il suffit pour cela donner "l'accommodation" que l'on est en droit d'attendre et au point de vue du commerce et au point de vue des passagers. Chaque fois que des changements ont été faits, l'effet a été immédiat. Et si la section de Lévis à Ste-Flavie est aujourd'hui si populaire, c'est que le surintendant, M. A.-R. Macdonald, a étudié les besoins du public et y a répondu avec intelligence.—*Le Canadien*.

*Ce que c'est que la vie.*—On passe toute sa vie à se préparer à vivre ; on veut se faire un établissement parfait, on s'arrange une demeure : encore ceci, et il n'y manquera plus rien ; il semble que chaque jour les apprêts en vont être bientôt terminés, que c'est demain qu'on y entrera, et la mort arrive avant qu'on se soit installé dans la vie. Vraiment ce monde est une hôtellerie où l'on ne doit séjourner qu'une nuit. Qu'importe le logement qu'on y trouve et quelle place on y occupe ? A quoi bon se donner tant de fatigues et tant de tourments pour l'avoir un peu plus grande ou un peu plus belle, quand on l'aura pour si peu de temps ? C'est une folie d'employer toutes les heures à s'y faire, pour les derniers moments, un lit, où peut-être on ne s'étendra même pas. Quel est l'insensé qui, arrivant dans un lieu où il n'a qu'une nuit à passer, se mettrait à amasser des pierres pour s'y construire un palais ?... Heureux celui qui tient les yeux sur le terme de son voyage et ne regarde pas même la figure de ce lieu de halte ! Son cœur est dans la patrie, et il a hâte qu'il soit jour pour le suivre.—*Semaine Religieuse de Montréal*.

## CAUSERIE AGRICOLE

### DES LABOURS (Suite).

*Labours de défoncement.*—Les labours de défoncement varient suivant l'épaisseur de la terre que l'on veut atteindre. Si l'on fait des défoncements progressifs, la charrue ordinaire suffit jusqu'à la profondeur de huit à neuf pouces ; mais au delà, ou lorsque les défoncements doivent être exécutés en un seul coup à la profondeur requise, on emploie l'un des trois procédés suivants :

Le premier procédé consiste à ramener, au moyen d'une forte charrue et d'un seul coup, toute l'épaisseur de terre que l'on veut. Ce sont les charrues écossaises que l'on emploie généralement en ce cas, leur forme et leur solidité permettant de vaincre facilement les obstacles qu'elles rencontreront. Toute charrue forte et bien perfectionnée remplirait le même but. Pour les terres compactes, la force de la charrue doit être plus grande que pour les terres légères ; il faut aussi plus d'animaux de traits et plus d'hommes pour conduire les attelages et l'instrument.

Le deuxième procédé consiste à employer une charrue à double soc, un en avant et l'autre en arrière, passant tous les deux dans la même raie. Le soc ou la charrue de devant représente une petite charrue ordinaire et le soc de derrière représente une très forte charrue ; le niveau de ce dernier est beaucoup plus bas que celui du premier, la différence étant d'environ six pouces. On fait pénétrer le premier soc à une certaine profondeur dans le sol et par cela même

le deuxième pénétre à six pouces plus bas. Le soc de derrière porte sur son oreille une lame de fer sur laquelle glisse la terre prise du fond et la soulève jusqu'à la hauteur de la bande précédente sur laquelle l'oreille la fait retomber. Par ce moyen on peut faire des défoncements très rapides avec six chevaux et deux hommes, et de cette manière on peut défoncer trois quarts d'arpent par jour.

Le troisième procédé de défoncement consiste à faire marcher deux charrues l'une derrière l'autre, en faisant entrer la seconde plus profondément que la première. Deux chevaux suffisent pour faire fonctionner la première charrue, car elle ne pénètre généralement qu'à la profondeur de sept à huit pouces; mais il faut au moins quatre chevaux pour faire fonctionner la deuxième charrue. Si la dernière charrue porte une bonne lame de fer comme le second soc de la charrue précédente, le travail ne sera que plus facile.

Dans ces trois procédés de défoncement, le meilleur est sans contredit le premier; il n'exige pas plus de bras, et il fait le labour à la profondeur désirée. Il sera plus facile de conduire ces charrues et les labours se feront plus promptement, de sorte que dans un même nombre d'heures on pourra labourer une plus grande étendue de terrain.

Mais si le sous sol était de si mauvaise qualité qu'il ne fut pas convenable de le ramener à la surface, on pourrait encore faire des labours de défoncement en se contentant de l'ameublir sans le déplacer. Pour ce la on fait usage d'une charrue dite charrue sous-sol. On commence par ouvrir une raie à la profondeur de six à huit pouces avec une charrue ordinaire, puis on passe dans la raie ouverte une charrue sous sol dont on règle l'entree à volonté.

Une charrue sous-sol est composée des pièces suivantes: 1o. une perche; 2o. deux mancherons; 3o. un soc; 4o. un sep. On n'y rencontre ni oreille, ni coutre; la perche est munie d'une petite roue qui sert de régulateur que l'on peut baisser ou relever à volonté.

Dans les terres compactes la charrue sous-sol doit être très forte. Son fonctionnement exige l'emploi de quatre chevaux, et on peut défoncer par ce moyen un arpent et quart par jour.

Tout labour de défoncement exécuté d'une manière progressive et d'un seul coup à la profondeur voulue, mais ses effets s'augmentent ou diminuent suivant l'époque choisie pour son exécution. Sous nos climats, l'automne est la saison la plus favorable, parce que la terre ramonée du fond étant soumise à l'action de la neige et de la pluie se pulvérise et s'aère promptement.

*Des labours ordinaires.*—Les plantes cultivées ne demandent pas toutes un sol également profond. Nous avons vu que les labours de défoncement ne doivent revenir qu'au bout de plusieurs années et que dans l'intervalle la terre ne doit recevoir que des labours ordinaires. Par labour ordinaire on entend celui qui ne pénètre pas plus qu'à six ou huit pouces dans le sol, suivant la nature des plantes qu'on cultive et leur tendance à pénétrer plus ou moins dans le sol; de plus, le nombre de labours qu'exige chaque plante pour que l'ameublissement du sol soit suffisant. Si,

par exemple, une culture exige trois labours, le premier sera plus profond, le deuxième moins profond que le premier, et le troisième sera très superficiel, de manière que la surface sur laquelle s'opèrent les premières phases de la végétation soit la mieux préparée. Lorsqu'on laboure pour enfouir les engrais, la profondeur du labour doit être réglée de manière que les engrais soient à la portée des plantes.

*Labour superficiel.*—Certaines plantes très délicates demandent une surface parfaitement amenblie, et c'est dans le but de satisfaire à cette exigence que l'on fait des labours superficiels qui ne pénètrent pas plus qu'à quatre ou cinq pouces dans le sol.

On emploie les labours superficiels dans les cas suivants: 1o. Pour enfouir les engrais en poudre, pour retourner la terre arrosée avec des engrais liquides, et pour recouvrir les amendements également en poudre; 2o. pour enterrer et détruire les plantes nuisibles sur les sols non ensemencés; 3o. comme dernier labour de préparation avant l'ensemencement; 4o. enfin, pour couvrir les semences sous raies.

On peut faire ces labours superficiels avec la charrue simple, mais le travail ne se fera régulièrement que si la charrue possède un avant-train. Dans tous les cas, il se fera tout aussi bien et avec une plus grande rapidité si l'on remplace la charrue par un extirpateur, ce dernier instrument étant plus convenable pour les labours superficiels.

*Largeur de la bande de terre.*—Pour faire un bon labour, il faut déterminer avec précision quelle doit être la largeur de la bande de terre proportionnellement à son épaisseur, et en même temps être assez habile laboureur pour exécuter le labour d'après les conditions voulues.

En général la largeur de la bande de terre est à la profondeur dans la proportion de trois à deux; si la profondeur est de huit pouces, la largeur de la bande sera de douze pouces, et si la profondeur est de six pouces la largeur sera de neuf pouces. Cette proportion est la plus convenable pour renverser la bande de terre de manière qu'elle donne le plus de prise possible à l'action de la herse et pour placer les mauvaises herbes qui croissent à la surface dans une position où elles ne puissent repousser. Si la proportion précédente a été bien gardée, la terre retournée doit former avec l'horizon un angle de 45 degrés; toute autre proportion ne remplirait pas cette condition. Si, par exemple, la largeur de la bande de terre n'était que de la moitié de la profondeur du sillon, la terre ne serait pas retournée mais simplement un peu déplacée et un peu inclinée, les mauvaises herbes continueraient à repousser et l'action pulvérisante de la herse serait plus sensible; si, au contraire, on faisait la tranche trois fois plus large qu'épaisse, cette tranche se trouverait complètement renversée et tombera à plat au fond de la raie. Ce labour est déficieux parce que les mauvaises herbes continuent à pousser en sens inverse, c'est-à-dire que les mauvaises herbes poussent sur la surface, et que leurs racines amènent de nouveaux rejetons; de plus la herse n'a aucune action sur ce labour à plat.

Cependant tous les labours ne doivent pas avoir cette proportion, autrement le travail serait presque

impraticable. Dans les labours de défoncement, par exemple, qui pénètrent à la proportion de douze à quinze pouces dans le sol, s'il fallait suivre la profondeur générale, il faudrait donner à la largeur de la bande de terre dix-huit à vingt pouces, et cette masse de terre ne pourrait être retournée qu'avec des forces considérables, sans compter que l'ameublissement serait peu sensible.

Dans les labours de défoncement la largeur de la bande de terre ne doit être que d'un quart plus grande que son épaisseur, c'est à dire que si le labour, se fait à douze pouces de profondeur, la largeur des bandes de terre sera de seize pouces, et le volume de terre ainsi renversée sera encore trop considérable.

On recommande généralement de faire les labours très profonds avec deux charrues, à la profondeur voulue. En deux coups on fait ainsi deux labours ordinaires, l'un par dessus l'autre, et la bande de terre que l'on doit remplacer n'a pas plus de douze pouces de large.

Dans les terres très argileuses et très compactes on ne doit également donner aux bandes de terre qu'une largeur d'un quart plus grande que leur épaisseur, et cela afin que la pulvérisation de la terre soit plus complète. Il est vrai qu'il faudra plus de labours à une étenue donnée, mais dans un labour on cherche avant tout l'ameublissement du sol, puisque c'est le but principal de l'opération.

*Inclinaison ou degré de renversement de la tranche de terre.*— Nous avons déjà vu que cette inclinaison doit être de 45 degrés. La proportion donnée plus haut facilite cette inclinaison, mais ne la forme pas; c'est au laboureur à posséder l'habileté suffisante et de voir à ce que sa charrue soit construite de manière à pouvoir remplir ce but.

Pour aérer le sol, l'ameublir et détruire les mauvaises herbes, le meilleur labour sera celui qui présentera le plus de surface à l'action de l'air et qui offrira le moins d'appui possible aux mauvaises herbes. C'est le labour incliné à 45 degrés qui remplira le mieux ces conditions. Dans ce cas la surface présentée à l'action de l'air est double de celle que présenterait un labour couché à plat ou simplement rangé de côté; de plus, dans l'inclinaison à 45 degrés on remarque que les bandes de terre présentent des arrêts fort prononcés que la herse attaque énergiquement. Enfin les mauvaises herbes sont complètement soustraites à la lumière et sont entièrement étouffées; si quelques unes résistent, elles ont si peu d'appui que la herse les détruit sans difficulté.

Dans un labour où les bandes de terre sont couchées à plat au fond du sillon la tige se trouve étouffée il est vrai, mais les racines des plantes vivaces, comme le chiendent qui pousse en tous sens, ne tarderont pas à donner de nouveaux rejets, et comme les bandes de terre presque horizontales leur donneront un bon point d'appui, il sera bien difficile de les détruire.

Dans les labours où les bandes de terre sont presque droites, les mauvaises herbes sont aucunement étouffées, et pour les détruire il faut multiplier les hersages avec les instruments les plus énergiques.—(A suivre.)

### Inauguration du premier orphelinat agricole de Notre-Dame de Montfort dans le canton de Wentworth.

Les 16 et 17 septembre dernier, des cérémonies bien touchantes et solennelles eurent lieu dans ce canton. Le 16 au soir vers les six heures, Sa Grandeur Mgr Duhamel daignait bien s'y rendre pour bénir le premier Orphelinat et inaugurer l'œuvre naissante des Orphelinats Agricoles, dont un humble prêtre à qui la postérité décernera le titre d'*Apôtre de la charité*. M. l'abbé Rousselot, a, le premier, donné l'idée dans notre pays..... idée féconde en bien pour la colonisation et l'avenir de nos petits orphelins.

Le même soir eut lieu dans la chapelle de l'orphelinat la bénédiction d'une cloche, la première qui dans ces forêts ait rappelé la salutation de l'ange à Marie, suivie d'une adresse à Sa Grandeur par le Révérend Père Fleurance, directeur de l'orphelinat.

Monseigneur y répondit en disant combien il était surpris de voir les progrès si rapides de cette œuvre, la belle bâtisse de l'Orphelinat, le moulin avec son superbe pouvoir d'eau, etc. Le besoin et l'importance des Orphelinats Agricoles, dit-il, deviendront de plus en plus évidents; déjà le public s'en émeut et nos hommes d'Etat s'en préoccupent.

Il exprima longuement son entière confiance dans le succès de cette œuvre, ainsi que le bonheur qu'il ressentait d'avoir dans son diocèse deux Pères et six Frères de la Compagnie de Marie, dont la présence, dit-il, allait faire des habitants de cette nouvelle paroisse les privilégiés de la Providence.

Il fut heureux de constater que ces Révérends Pères étaient satisfaits de leur position dans cette localité dont le sol quoique rocheux avait, par là même peut-être, l'avantage d'être d'excellente qualité. De plus il voulut bien ensuite réitérer les promesses écrites faites à M. Rousselot, et par lesquelles il était réglé que les Directeurs de ces Orphelinats auraient toujours l'entière liberté d'y recevoir, de préférence à tous autres, les orphelins du diocèse de Montréal et ceux de la ville de Montréal en particulier, et dont l'admission sera de droit.

Le lendemain, le 17, au milieu d'une assistance d'environ 120 personnes venues des environs et des cantons voisins, à travers bois et montagnes, Sa Grandeur donnait la confirmation à 18 adultes et enfants, recevait la profession de foi des RR. Pères Fleurance et Bouchet, bénissait le premier Orphelinat, les premiers orphelins venus de Montréal et tous les bien-faiteurs de l'œuvre, et enfin laissait l'inauguration de cette œuvre aux sons joyeux de la nouvelle cloche et aux accords d'un superbe harmonium, don d'un prêtre de la ville de Montréal.

Six prêtres arrivés la veille des paroisses environnantes, les révérends messieurs Labelle, Jodoin, Gauthier, Soziolo, Larochelle et Pelletier, plusieurs citoyens de Montréal, St-Jérôme, St-Sauveur, St-Adolphe, St-Adèle, et les organisateurs laïques de l'œuvre assistaient à ces cérémonies qui étaient d'autant plus émouvantes qu'elles se passaient au fond des bois, là où les animaux sauvages seuls habitaient il n'y a pas encore deux ans, et qui empruntaient des lieux, des circonstances et de l'importance de l'œuvre qui en était la cause première, un reflet de grandeur

simple, mais remplissant l'âme et le cœur des plus saines émotions.

A considérer l'humble origine de cette œuvre, le peu de moyens à sa disposition au début, ses progrès rapides et étonnants, néanmoins, malgré beaucoup d'épreuves et de contrariétés, il semble permis de croire qu'elle est réellement bénie de la Providence et, par là, destinée à un grand avenir, pour le bien du diocèse de Montréal sous le rapport de ses orphelins, de celui d'Ottawa sous le rapport religieux et spirituel et pour le bien du pays en général par l'aide qu'elle apportera à la colonisation.—*Le Monde de Montréal.*

#### L'entretien de nos chemins ruraux.

Que l'on parcourt les journaux d'agriculture publiés dans notre Province depuis plus de 75 ans jusqu'à nos jours, et l'on verra que cette question d'entretien de nos chemins ruraux a été maintes fois traitée par les rédacteurs de ces journaux, sans toutefois obtenir des résultats appréciables; et cela se comprend, car ceux qui lisent les journaux agricoles comprennent assez leurs intérêts pour donner tous leurs soins au bon entretien des chemins, et ceux là forment l'exception de ceux à qui nous n'avons pas à reprocher cette négligence. Les indifférents, ceux qui n'ont aucun souci d'entrer dans la voie du progrès agricole, sont ceux qui ne lisent pas et qui ne songent pas qu'il y a toujours à apprendre sur ce qui touche de près ou de loin au progrès agricole.

On jugera du progrès agricole dans une localité par le bon entretien des chemins. En effet, quand les chemins sont en bonne condition, que d'économie de de toutes sortes ne peut on pas réaliser, soit dans les attelages, soit dans le temps et plus particulièrement encore à l'égard des chevaux qui n'ont pas à souffrir par la fatigue et parfois même des mauvais traitements des conducteurs.

Un chemin où, vu son mauvais état, un cheval ne peut parcourir plus de deux milles à l'heure, et qu'avec une demi charge, est assurément pour le cultivateur une occasion constante de perte onéreuse: c'est certainement une taxe la plus onéreuse qu'il s'impose sciemment, sans même le soupçonner.—On crie contre les taxes directes, et l'on n'a rien à dire contre celle-là, à ce point qu'il n'est jamais venu à l'idée d'un cultivateur de fuir le calcul des pertes assez fortes qu'il subit journellement par le mauvais entretien des chemins. Quelqufois les chemins sont en si mauvais état et tellement boueux, qu'on a peine à passer avec une voiture qui n'a que son conducteur; tandis que s'ils étaient bien entretenus on pourrait y mettre le double d'une charge ordinaire.

Quelques cultivateurs nous répondront que le temps leur manque pour opérer ce travail qu'ils ne peuvent s'empêcher de croire nécessaire, puisque les plus négligents sont souvent ceux qui se plaignent le plus du mauvais état des chemins. Mais encore une fois, si l'on prenait la peine de calculer les pertes que ces mauvais chemins occasionnent, on trouverait bien moyen d'y travailler pendant deux ou trois heures par semaine, car on aurait la certitude que le temps employé à ce travail serait amplement payé par les avantages qu'on en retirerait.

Sur un chemin bien entretenu non seulement le cheval pourrait porter le double d'une charge ordinaire, mais le parcours se ferait dans la moitié moins de temps, et suivant le cas, le conducteur ne serait pas ainsi exposé à souffrir de la chaleur ou des froids rigoureux de l'hiver; et mille autres inconvénients qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici.

Les mauvais chemins sont un des plus lourds fardeaux dont les cultivateurs aient à souffrir, et dans nombre de paroisses, c'est des chemins dont on s'occupe le moins; on crie bien, on se lamente bien contre la négligence de celui-ci ou de celui-là; mais rien de plus, on a l'air à se craindre les uns les autres quand il s'agit de ramoner quelqu'un à son devoir, quant à l'entretien des chemins: c'est véritablement une lâcheté, et quand on se rend coupables d'une insouciance aussi préjudiciable aux intérêts de toute une paroisse, on court le risque d'avoir sur la conscience bien des accidents et des pertes réelles dont il faudra tôt ou tard rendre compte.

Au lieu de se lamenter, agissons donc avec fermeté contre ceux qui négligent d'entretenir leur part de route. Cessons nos criaileries contre les inspecteurs de route qui ont à cœur de remplir leur devoir, et de trouver à redire contre ceux qui ont le bon esprit de prélever des cotisations pour assurer à une paroisse de bons chemins, même macadamisés, car l'argent consacré à ce but est un argent placé à gros intérêt: à 100 pour cent.

#### A ceux qui cultivent le tabac.

Voici le résumé des obligations imposées aux cultivateurs de tabac d'après la dernière loi. On fera bien de s'y conformer en tout, car la loi est sévère:

1. Le cultivateur de tabac peut fabriquer le tabac qu'il a lui-même cultivé, en tabac canadien en torquettes ou rôles, pour son propre usage et celui des membres de sa famille qui réside avec lui sur la ferme où le tabac a été récolté.
2. Mais la quantité qu'il fabrique ainsi ne doit pas dépasser en une année trente livres pour chaque membre adulte de sa famille, du sexe masculin, qui réside sur la ferme.
3. L'année ci dessus mentionnée commence au 1er juillet et finit au 30 juin suivant, et comprend ces deux dates.
4. Si un cultivateur de tabac veut fabriquer le tabac qu'il a lui-même récolté, en tabac en torquettes ou rôle, il doit commencer par obtenir une licence du percepteur du revenu de l'intérieur pour la division dans laquelle est située sa ferme.
5. Il paiera pour cette licence la somme de deux piastres.
6. Toutes les licences expirent le 30 juin.
7. Le tabac fabriqué pour la vente doit être mis en rôles ou rouleaux d'un quart de livre, d'une demi livre ou d'une livre.
8. Chaque rôle ou rouleau doit être estampillé avant d'être enlevée de la ferme où il a été cultivé.
9. On peut se procurer des estampilles chez le percepteur du revenu de l'intérieur ou chez les maîtres de postes ou autre personne qui les ont en vente.
10. Un droit de deux centins la livre pour le tabac manufacturé doit être payé pour ces estampilles.

11. L'estampille doit être assujétie au rôle ou rouleau de façon qu'elle soit enlacée avec le tabac en faisant le tour du rouleau, et que ses bouts se rejoignent et soient fermement collés l'un à l'autre, de manière que le rouleau ou rôle ne puissent être défaits ou ouverts sans que l'estampille soit brisée. Ceci doit être fait avec soin, car si le tabac est trouvé sans estampille après avoir quitté la ferme, il sera saisi.

12. Quiconque ouvre un paquet de tabac estampillé doit le faire de façon à briser l'estampille.

12. La loi décrète des peines sévères contre les contraventions.

14. Le cultivateur de tabac peut vendre le tabac en feuilles qu'il a récolté lui-même à toute personne.

Ces quelques brefs paragraphes résument les dispositions principales de la loi du Revenu de l'Intérieur qui se rapportent aux cultivateurs de tabac.

Il est adjoint au Percepteur du Revenu de l'Intérieur de prendre les moyens les plus expéditifs pour distribuer et faire connaître ce résumé.

Choses et autres.

*L'abondance du foin.*— La récolte du foin a été très abondante et sa rentrée dans les fenils a été faite dans les meilleures conditions. Quel usage les cultivateurs devront-ils en faire? Voilà la question la plus importante. S'agit-il d'augmenter le nombre du bétail, la chose ne doit se faire qu'en autant que la dimension des étables doit le permettre, car ce serait un grand tort d'y entasser les animaux de manière à ce qu'ils soient dans la plus grande gêne et qu'on ne puisse pas les entretenir dans un état de propreté nécessaire à la bonne hygiène. Non, il vaut mieux en hiverner moins et leur donner une abondante nourriture, car par ce moyen ils seront en meilleur état de santé et le fumier n'en sera que plus riche. Depuis deux ou trois il s'est expédié aux Etats Unis une grande quantité de foin pressé, mais il est à peu près certain que la demande en sera très limitée cet automne et tout le cours de l'hiver. D'ailleurs nous y gagnons énormément à faire consommer le foin sur nos propres fermes, nos animaux en profitent et le fumier est que plus riche.

*Exploitation de l'engrais artificiel à la Baie des Chaleurs et sur les côtes de la Gaspésie.*— On sait que le principal rédacteur du *Journal de Québec*, M. Faucher de Saint-Maurice, s'est occupé de cette importante question, soit dans son journal, soit à l'Assemblée Législative. Ce Monsieur ne manque pas d'en parler toutes les fois que l'occasion s'en présente. Voici ce qu'il écrivait dans le *Journal de Québec*, en date du 25 septembre dernier:

Dans une de ses dernières lettres sur l'exposition des pêcheries de Londres, M. Joncas traite ainsi la question des engrais artificiels:

" Il est difficile de préciser la valeur des milliers de tonnes de débris de poissons qui, actuellement jetés à la mer, pourraient être convertis en engrais artificiel, si nous avions des fabriques de ce produit en opération sur nos côtes, mais l'on peut, en restant au-dessous de la vérité, dire, sans crainte, d'être contredit, qu'un autre quart de million de piastres est ainsi perdu annuellement.

" C'est donc un demi-million qu'il faut ajouter à nos tableaux statistiques, ce qui nous donnera un total de six millions et un quart pour les produits de la pêche à la morue seulement.

" A propos de fabrique d'engrais artificiel, je suis heureux de dire, ici, que je viens de recevoir de M. Emile Bonnement, actuellement à Percé, dans le comté de Gaspé, deux échantillons de phosphate (fish guano) fait avec les débris de morue. Je soumettrai ces échantillons à une analyse chimique et je suis convaincu d'avance qu'ils réuniront toutes les conditions voulues."

Si cette expérience réussit notre pays va se trouver doté du coup d'une industrie qui est appelée à donner un rendement considérable.

Nos lecteurs se rappellent que l'importante question des engrais artificiels a été soumise et discutée en chambre, lors de la dernière session, par M. Faucher de Saint-Maurice, député

de Bellechasse. L'honorable M. Flynn, député de Gaspé, et M. Martin, député de Bonaventure, firent à ce sujet des remarques pleines d'à-propos.

*L'œuvre de la colonisation.*— Nous lisons toujours avec beaucoup d'intérêt les articles remarquables, publiés de temps à autre dans la *Gazette de Joliette* qui sait donner une grande place dans ses colonnes à une question aussi importante et toute de vitalité pour l'avenir prospère de notre pays. Nous regrettons que l'espace nous manque pour les publier dans la *Gazette des Campagnes*. Le *Sorollois*, après avoir publié un de ces articles de la *Gazette de Joliette*, fait les réflexions suivantes:

" Nous sommes tout à fait de l'avis de notre confrère.

" En effet, au lieu d'aller courir aux Etats-Unis ou au Manitoba, après une fortune plus que problématique, pourquoi notre jeunesse canadienne ne s'en va-t-elle pas plutôt prendre possession des terres si belles et si fertiles de la Mantavoisie et de la vallée de l'Onaonais ou du lac St-Jean? Là, après quelques années d'un travail guère plus ardu et beaucoup plus sain que celui auquel on se livre dans les manufactures, on ne tarderait pas à devenir propriétaire d'une belle ferme et possesseur d'une jolie fortune.

" Mais à quoi bon parler de ces choses? Ne semble-t-il pas que le torrent dévastateur de l'émigration reçoive de jour en jour un nouvel élan et que nos jeunes gens surtout aient tout de bon décidé de rester sourds à la voix de leurs parents qui les prient de faire ce qu'eux-mêmes ont fait, savoir: défricher la terre, fertiliser les champs, reculer sous les coups de hache du défricheur des forêts encore vierges et répandre au loin le grand bienfait de la civilisation? Pourtant, si ce rôle est difficile à remplir, s'il coûte parfois beaucoup de fatigue, s'il crée des angoisses, il offre aussi tant de plaisir et procure un bonheur souvent si inappréciable, qu'on ne sait trop comment expliquer l'apathie avec laquelle on reçoit les avis que le clergé, nos hommes publics et la presse ne cessent de donner à ce sujet.

" Cette apathie, il la faut pourtant faire disparaître; mais, pour arriver jusque-là, il faudra qu'on continue à faire de la propagande, à agiter cette question.

" A ceux donc qui ont à cœur le développement de notre Province, et qui le peuvent faire, de prêcher, mais surtout de prêcher d'exemple."

*Une belle exposition agricole.*— L'exposition agricole du comté de Portneuf a eu lieu au Cap-Santé mercredi le 25 septembre dernier, au milieu d'un concours de 1,500 personnes au moins. Le site avantageux et propice et les décorations ont de beaucoup contribué à relever l'éclat de la fête agricole. Quoique l'organisation ne soit point encore au complet, cependant l'ensemble est satisfaisant; si comme dans les autres comtés on accordait un site permanent pour y tenir l'exposition, nul doute que les expositions agricoles du comté de Portneuf figureraient bientôt parmi les plus intéressantes de cette province; il est à regretter que sur ce point il n'y ait point entente. Il nous semble pourtant qu'on ne pourrait trouver ailleurs qu'au Cap-Santé un terrain aussi confortable pour une exposition. La classe d'animaux qui nous a paru la moins représentée a été celle des étalons de trois ans, les trois seuls qui ont paru dans le rond, sans être de première classe, étaient d'assez bons chevaux; les étalons de 2 ans figuraient en petit nombre mais la qualité a suppléé au nombre.

Les juments poulinières étaient en grand nombre, bonne qualité, race mêlée.

Si la classe des chevaux a laissé à désirer, celle des bêtes à cornes était sans contredit représentée d'une manière telle qu'on ne voit point de plus beaux animaux dans les expositions provinciales. Le comté de Portneuf a fait un très grand pas sous le rapport de l'amélioration des bêtes à cornes; je ne le crois pas surpassé par d'autres comtés du district de Québec.

Nous pouvons en dire autant des porcs. Les montons laissent encore à désirer. Le sucre du pays et le miel faisaient envie; le beurre et le savon étaient de première classe.

Les légumes faisaient envie, on ne peut jamais trouver mieux que cela, c'était admirable.

Les étoffes, les tricots, tapis, flanelle du pays, châles, couvertures, couvre-pieds, étoffe à robe et toile quoiqu'en petit nombre, étaient vraiment admirables, c'est peut-être dans cette branche que nos expositions agricoles de comté excellent.

LES PRIX: Cap-Santé 44 prix; Deschambault 37 prix; St-Augustin 20 prix; Pointe aux Trembles 19 prix; Portneuf 12 prix; St-Basile 7 prix; Les Ecurieils 3 prix; St-Jeanne 3 prix; St-Alban 1 prix.—*L'Electeur.*



## RECETTES

*Moyen de conserver les œufs.*

Un de nos abonnés nous demande de lui indiquer une recette pour conserver les œufs frais, afin de pouvoir les vendre comme tels en hiver. Naturellement on ne peut vendre pour frais des œufs qui ne le sont pas, mais on peut les garder en bon état de conservation par le moyen suivant, et en obtenir un bon prix sur les marchés en hiver, vu la rareté des œufs :

Prenez des œufs frais que vous empaquerez dans le sel ayant la précaution de ne pas les mettre sur le plat, et de les entourer de sel pour qu'ils ne se touchent pas, et que chaque rangée soit couverte de sel avant d'en recommencer une autre. Lorsque cette opération est finie, mettez la boîte ou le baril contenant ces œufs dans une cave fraîche mais où il ne gèle pas.

Il faut s'assurer que les œufs que l'on veut conserver ne soient pas trop vieux. Il serait à propos de prendre, pour cet objet, que ceux qui n'auraient pas plus de deux ou trois jours.

*Meilleur moyen d'engraisser les cochons rapidement.*

Prenez deux parties d'orge, deux de blé d'inde, et une d'avoine. Faites mouliner le tout ensemble. Faites bouillir cette moulée, et donnez-la à vos cochons après qu'elle s'est refroidie. Par ce système, on peut faire gagner à un cochon une livre de pesant par jour jusqu'à l'âge d'un an.

## PÉPINIÈRE.

DU

## VILLAGE DES AULNAIES.

LES FRAISIERS "Sharpless" produisent des fraises d'une grosseur prodigieuse jusqu'à 8 1/2 pouces de tour et de première qualité. Nous avons les témoignages de nos premiers Horticulteurs du Canada et des Etats-Unis. Ces fraisières sont très productives et résistent au froid le plus rigoureux.

Envoyez moi 50 cts en timbres de postes et je vous expédierai en temps convenable, par la maille, à mes frais, 12 plants "Sharpless," ou pour \$1, 30 plants, ou pour \$3, 100 plants.

Les commandes devront être faites au plus tôt pour s'assurer des plants forts.

Pour obtenir un bon succès dans la plantation, il faut planter en septembre. Les plants alors reprennent bien et font de bonnes racines à l'automne, et nous pouvons être sûr d'obtenir des fruits l'année suivante.

Enregistrez toute lettre contenant timbre ou argent et mentionnez que vous avez vu l'annonce dans la Gazette des Campagnes.

Les lettres et commandes devront être adressées à

AUGUSTE DUPUIS,

Village des Aulnaies,

Comté de l'Islet

2 Août 1883.



## CONTRATS DE LA MAILLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, le 23 SEPTEMBRE prochain, pour le transport des Mallettes de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du PREMIER JANVIER 1884.

CHEMIN TACHÉ et ST-FRANCOIS-XAVIER DE VIGER, deux fois par semaine ;

LAMARTINE et LA STATION DE L'ISLET, quatre fois par semaine ;

MATANE et STE-ANNE DES MONTS, trois fois par semaine ;  
ST-FABIEN et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine ;

STE-LOUISE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine ;

STE-LUCÉ et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, ou au Bureau du soussigné, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes }

Q<sup>i</sup>ébec, 13 août 1883. }

20 septembre 1883.



## CANAUX DU ST-LAURENT.

## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné portant la souscription " Soumission pour les canaux du Saint Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest Mardi, le 18<sup>e</sup> jour de Novembre prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bief régulateur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal Cornwall.

Aussi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour agrandir et creuser l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat, ou division centrale des canaux de Williamsburg.

On recevra aussi jusqu'à Mardi, 27<sup>e</sup> jour de Novembre prochain, des soumissions pour prolonger les jetées et creuser, etc., le chenal à l'entrée supérieure du canal des Galops.

Une carte de l'entrée supérieure du canal Cornwall et de l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat ainsi que des plans et devis des divers travaux, pourront être examinés à ce bureau, et au bureau de l'ingénieur local, Dickenson's Landing, dès et après Mardi le 30<sup>e</sup> jour d'Octobre prochain, où des formules imprimées de soumissions seront fournies.

Une carte, des plans et le devis des travaux à faire à la tête du canal des Galops pourront être examinés à ce bureau et à la maison de l'éclusier, près de l'endroit, dès et après Mardi, le 13<sup>e</sup> jour de Novembre prochain, où des formules imprimées des soumissions seront fournies.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et—dans le cas de sociétés commerciales,—porter la signature particulière, l'occupation et le domicile de chaque associé ; et un chèque accepté par une banque pour la somme de deux mille piastres devra accompagner la soumission ; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux prix et conditions mentionnées dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,  
Ottawa, 23 septembre, 1883.

4 octobre 1883.

## Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la Gazette des Campagnes. Pour conditions, s'adresser à FIRMIN H. PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.